



Livret d'accueil

Syndicat SUD

www.sudinsee.org/
syndicat-sud@insee.fr
twitter.com/Sud_Insee

Bienvenue à l'Insee!

Ce livret présente brièvement le syndicat SUD à l'Insee. N'hésitez pas à prendre contact avec nos équipes locales ou nationales et, si vous le souhaitez, à nous rejoindre en tant que militant·e·s ou simples adhérent·e·s.

Surtout n'oubliez pas que notre syndicat est avant tout au service de tou·te·s les agent·e·s, syndiqué·e·s ou non, et qu'il se construit avec les femmes et les hommes qui y agissent.

Version 2020

Tables des matières

<i>Préambule</i>	4
<i>Nos objectifs</i>	6
<i>Nos revendications</i>	7
<i>Notre organisation</i>	9
Les sections syndicales.....	9
Le bureau national.....	9
<i>Nos affiliations</i>	10
L'Union syndicale Solidaires.....	10
La fédération Solidaires Finances.....	11
Solidaires Fonction Publique.....	12
<i>La mobilité à l'Insee</i>	13
Pour les agent·e·s de catégories B et C.....	13
Pour les agent·e·s de catégorie A.....	13
Pour les enquêtrices et enquêteurs.....	14
Pour toutes et tous.....	14
<i>Les instances</i>	16
Les comités techniques.....	16
Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT).....	17
Les commissions paritaires (CAP et CCP).....	17
Les élections professionnelles.....	18
<i>Quelques exemples de nos actions</i>	19
Règlements intérieurs à l'Insee.....	19
Enquêteurs et enquêtrices.....	20
À la DG : Manger bien mais pas au détriment des conditions de travail du personnel de l'Agraf.....	21
Gilets Jaunes.....	22
Sud Insee à Nancy : Menons tou·te·s ensemble la bataille contre le nucléaire et la répression policière !.....	24
Coronavirus : Il est plus que jamais indispensable d'être solidaires.....	25
Communiqués du Syndicat National Sud Insee.....	25
Coronavirus : la pandémie exacerbe les inégalités sociales !.....	26
Nos congés ne sont pas responsables de la crise sanitaire : le gouvernement si !.....	28

Préambule

SUD INSEE lutte pour un monde humain où l'économie doit être au service de toutes et tous. Le progrès technique doit servir le progrès social, l'individu doit avoir toute sa place dans la vie et les droits collectifs, la liberté de chacun-e prolongeant celle des autres. Nous condamnons et combattons toute forme de racisme, de sexisme, d'homophobie, de marginalisation des personnes en situation de handicap ainsi que toute discrimination basée sur une origine, des situations ou des choix de vie réels ou supposés. Dans nos luttes d'aujourd'hui et dans leur coordination, nous construisons la société humaniste de demain.

L'Insee résume généralement ses missions par la formule suivante : « *produire et diffuser une information statistique de qualité pour éclairer le débat public* », ou encore par son slogan : « *mesurer pour comprendre* ». Derrière la notion de qualité se cache notamment l'enjeu de neutralité et d'indépendance de l'institut, si précieux pour toutes celles et tous ceux qui contribuent à la statistique publique. Or, cet enjeu ne saurait être réduit à la seule question de l'indépendance institutionnelle. Où est l'indépendance de l'Insee quand la quasi-totalité des productions de l'institut répondent aux commandes institutionnelles ? Où est l'indépendance quand il faut quémander de long mois auprès des autorités ministérielles pour obtenir le financement nécessaire au juste remboursement des frais de déplacements des enquêtrices ? Quel service public rendons-nous quand les études statistiques et leur diffusion ne visent plus que les gros acteurs institutionnels (État, conseils régionaux, métropoles) au détriment des petites collectivités (petits départements, communes), des particuliers et du secteur associatif ?

Certes, depuis la réforme territoriale et les fusions de région, qui ont permis à nos dirigeant·e·s de supprimer neuf services d'études et de diffusion, les attaques à l'encontre de l'institut sont moins directes et frontales, incomparables avec celles que subissent les autres administrations de notre ministère. Mais les effets des réductions d'effectifs se poursuivent et se font sentir. L'institut a perdu 130 agent·e·s par an en moyenne entre 2014 et 2018 soit une baisse de 10 % des effectifs. Le Directeur général l'affirme lui-même : on ne peut pas baisser continuellement les effectifs sans abandonner de missions. De même l'austérité budgétaire sur nos moyens n'est pas sans conséquences.

Alors ça rogne de partout :

- manque de moyen pour l'informatique et la sécurité des données ;
- réorganisations en cascade et déménagements de services pour masquer l'indigence des budgets ;
- externalisations plus ou moins rampantes d'activités stratégiques comme la gestion du répertoire des personnes physiques, et bientôt la collecte du recensement de la population ou celle des prix à la consommation ;
- incapacité à rémunérer convenablement les enquêtrices de l'Insee (83 % sont des femmes), contractuelles de droit public sous-payées et précarisées ; elles représentent pourtant 15 % des effectifs de l'institut et sont la cheville ouvrière de la production d'enquêtes ;
- même manque de moyen pour rémunérer de façon décente les agent·e·s recenseurs du recensement de la population ;

Ça rogne sur les moyens et ça affecte les conditions de travail des collègues : arrêt maladies, maladies professionnelles, épuisements professionnels, pétages de plombs, etc., tous les petits ou gros symptômes d'une administration en permanence déstabilisée par des politiques publiques qui visent à la détruire.

La direction de l'Insee tient sa botte secrète pour gérer les restructurations et les effets délétères qu'elles produisent : la mobilité érigée comme mode de gestion des ressources humaines. À l'Insee la durée moyenne sur un poste est particulièrement courte pour toutes les catégories de personnel. « Votre service et votre métier disparaissent ? Pas grave, vous ferez une mobilité ! »

Ainsi, ces dernières années, les mobilités internes des B et C dans beaucoup d'établissements se sont traduites par le fait que de nombreux agents, après force persuasion, ont été nommés à des postes pour lesquels ils n'avaient même pas postulé, avec des mises au placard, tandis que des postes n'ont pas été pourvus malgré des candidatures. Cela a pu conduire à des drames personnels...

La Direction rogne, et nous on est en rogne parce que la statistique publique et ses personnels méritent mieux que ça. Qui faut-il encore convaincre, à l'heure des fakenews, de la nécessité d'une statistique publique indépendante et de qualité ? On a vu par exemple des plateformes de livraisons de repas à domicile mentir sciemment sur leurs effectifs pour mieux pressuriser et exploiter leurs livreurs. Plus récemment, une chaîne d'information en continu a diffusé des niveaux de salaires moyens des enseignants totalement exagérés et déconnectés de la réalité dans le but de discréditer les mobilisations dans l'éducation nationale. C'est bien le rôle de l'Insee que de fournir des mesures fiables pour éviter ce type de manipulation. À Sud Insee, nous croyons qu'une statistique publique digne de ce nom doit avant tout fournir à toutes et tous des outils d'émancipation et non servir la communication du gouvernement ou les benchmarks des multinationales.

Pour toutes ces raisons, nous continuerons à nous battre pour les collègues, pour la statistique publique et pour l'émancipation.



Nos objectifs

Sud Insee s'inscrit dans un syndicalisme revendicatif de transformation sociale. Il s'efforce d'assurer tout à la fois la défense individuelle et collective des agent·e·s et de leurs intérêts professionnels, la défense d'un service public de qualité au service de la population et la lutte interprofessionnelle contre toutes les formes d'oppression, notamment le capitalisme.

L'action du syndicat consiste

- à regrouper des agent·e·s d'un même secteur d'activité, en vue d'assurer la défense collective et individuelle de leurs intérêts professionnels, économiques et sociaux par les moyens d'action les plus appropriés ;
- à développer les idées de l'organisation syndicale, moyen de libération des hommes et des femmes contre l'exploitation, la domination, l'aliénation que lui font subir les classes dirigeantes capitalistes ;
- à assurer l'information et la formation des adhérent·e·s et sympathisant·e·s sur tous les sujets qui les concernent, que les problèmes soient professionnels, interprofessionnels ou liés à la société, locaux, régionaux, nationaux ou internationaux ;
- à élaborer les revendications avec les adhérent·e·s dans le cadre des sections, de conduire et soutenir l'action, de négocier avec les autorités administratives sous le contrôle des adhérent·e·s ;
- à contribuer à l'élaboration des orientations et positions concernant l'action interprofessionnelle, dans le cadre des unions de syndicats au plan professionnel et interprofessionnel ;
- à procéder à la désignation des délégué·e·s syndicaux et à représenter les salarié·e·s, retraité·e·s et privé·e·s d'emploi ou de ressources auprès des pouvoirs publics et des institutions diverses ;
- à aider à construire un collectif afin de faire aboutir les revendications dès lors qu'il n'y a pas opposition avec les valeurs fondatrices du syndicat. Cela passe par la recherche de l'unité syndicale quand il y a accord sur des revendications concrètes, et par l'organisation d'assemblées générales, qui permettent à chaque agent·e, sur un pied d'égalité, d'exprimer son point de vue.



Nos revendications

- la baisse du temps de travail afin de redistribuer les gains de productivité à ceux qui les font : les travailleurs et les travailleuses ;
- l'arrêt du désengagement de l'État et du recul de l'action publique. La fin des politiques d'austérité et du chantage à la dette publique qui les justifie ;
- le dégel de la valeur du point d'indice et l'arrêt des réductions d'effectifs ;
- l'arrêt des fermetures de services, notamment des services de proximité, et le développement d'un service public de proximité aussi bien dans les agglomérations urbaines que dans les campagnes les plus isolées ;
- la titularisation dans la fonction publique des contractuel·le·s qui le souhaitent ;

À l'Insee :

- des moyens à hauteur des missions pour l'Insee et pour les services statistiques ministériels pour répondre à la demande sociale aux niveaux national, européen et local ;
- la relance de la production statistique aussi bien en matière économique que sociale et écologique en particulier en matière d'enquêtes, avec des moyens et une planification qui tiennent compte des nouvelles conditions d'emploi des enquêtr·e·s et enquêtrices ;
- l'amélioration des carrières et rémunérations des agents par l'augmentation des taux de promotion, la revalorisation du point d'indice, la défense du statut des fonctionnaires et la pérennisation des contrats et quotités des non titulaires ;
- l'amélioration des carrières et rémunérations des agent·e·s : en priorité celles des agent·e·s de catégorie C et des enquêtr·e·s et enquêtrices, un véritable plan de qualification de C en B ;
- un pluralisme des approches théoriques et méthodologiques tant dans la production que dans les études et la diffusion ;
- la prévention des risques organisationnels par la prise en compte, en amont de chaque projet, des conditions de travail et de la santé des agent·e·s. L'arrêt des restructurations, génératrices de souffrance au travail, et le respect par l'administration de ses obligations de résultat en termes de santé au travail ;
- une gestion des personnels respectueuses de chacun·e ;
- l'arrêt de toutes les discriminations. La mise en place à l'Insee d'un plan d'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes. La reprise des travaux sur le protocole d'insertion des agent·e·s en situation de handicap ;
- une production de données locales au plus près du terrain et une politique d'études et de diffusion pour tous les usagers, une politique de formation et de recherche pluraliste et de qualité et le rétablissement de liens étroits avec le Genes ;

- une égalité de traitement entre tous les établissements en métropole et dans les DOM, avec des travaux diversifiés et des postes valorisants dans tous les domaines et pour tous les corps ;
- l'éradication de l'amiante et la reconnaissance de la responsabilité de l'État en ce qui concerne les personnels amianté·e·s ;
- l'indépendance de l'Insee, dont les personnels sont les meilleur·e·s garant·e·s.



Notre organisation

Le syndicat Sud Insee est constitué en **sections syndicales**. Il obéit aux principes de liberté et d'autonomie des sections syndicales locales qui le composent. Le fonctionnement du syndicat est l'affaire de toutes les adhérent·e·s. Les décisions sont prises après consultation de l'ensemble des sections. Chaque adhérent·e a pour responsabilité, dans la mesure de son temps et de ses disponibilités, de participer aux activités du syndicat et à l'élaboration de revendications. Chaque adhérent·e a le droit d'apporter son point de vue et sa position sur tous les sujets en débat et d'être défendu individuellement et collectivement.

Les sections syndicales

Section	Mail	Contact(s)
Besançon	:DR25-Syndicat SUD	Frédéric Gauthey et Frédéric Piccione
Caen	:DG75-Syndicat National SUD	Caroline Sénécal
DG	:DG75-Syndicat SUD	Mélinée Treppoz-Salomon et Sylvain Thomas
Guyane	:DI971-Syndicat SUD	Sophie Gille
La Réunion	:DR974-Syndicat SUD	Christian Monteil et Pierre Thibault
Lille	:DR59-Syndicat SUD	Alice Lambois
Lyon	:DR69-Syndicat SUD	Axel Gilbert et Simon Desgouttes
Marseille	:DR13-Syndicat SUD	Claudine Piccolo-Cahuzac et Christophe Goby
Mayotte	:DR974-Syndicat SUD	Cédric Mureau
Metz	:DG57-Syndicat SUD	Julie Le Gac et Hadrien Gôme
Nancy	:DR54-Syndicat SUD	Dorine Michel, Sylvie Petit et Damien Richet
Nantes	:DR44-Syndicat SUD	Céline Marmin
Poitiers	:DR86-Syndicat SUD	Solène Faguet
Rouen	:DR76-Syndicat SUD	Christine Davoine et Armelle Cantois
Toulouse	:DR31-Syndicat SUD	Isabelle Siméoni et Fabrice Neveu

Le bureau national

Le bureau national du syndicat est élu lors du congrès. Il est composé d'au moins huit membres. Il se réunit en présentiel une fois par an et, dans la mesure du possible, en visio/télé-conférence une fois par mois. Il met en œuvre les orientations décidées lors du congrès et les décisions prises en concertation avec les sections syndicales. Il veille à coordonner nationalement l'action des sections syndicales tout en préservant l'autonomie de ces dernières.

Le secrétariat exécutif est élu au sein du bureau national. Il comprend au minimum quatre membres dont au moins un·e secrétaire général·e et un trésorier·ère. Par volonté d'assurer un maximum de collégialité au sein de ses instances, le secrétariat exécutif du syndicat compte aujourd'hui deux co-secrétaires généraux, deux secrétaires adjointes, un trésorier et une trésorière adjointe.

Nos affiliations

Le Syndicat National Sud Insee est membre de l'Union syndicale Solidaires, de la Fédération Solidaires Finances et de Solidaires Fonction Publique.

L'Union syndicale Solidaires

www.solidaires.org

Elle est composée de fédérations, de syndicats nationaux et d'Unions locales et régionales. Elle existe depuis 2003 mais a des racines bien plus anciennes dans le syndicalisme. Elle défend les travailleurs et les travailleuses en France, quelle que soit leur origine et leur culture, et travaille avec les organisations de jeunes, de chômeurs et chômeuses, de paysan·ne·s, d'habitant·e·s. Elle entretient des relations étroites avec de nombreuses organisations syndicales et associations à l'étranger pour faire vivre la solidarité internationale.



L'Union syndicale Solidaires obéit au principe de liberté et de pleine autonomie des organisations qui la composent. Les organisations adhérentes conservent pleinement leur indépendance et leur personnalité juridique, le droit d'ester en justice, de négocier et signer tous protocoles électoraux professionnels, accords collectifs d'entreprise, conventions collectives dans leurs secteurs d'activités tels que définis par leurs statuts. **Le fonctionnement de l'Union syndicale Solidaires privilégie la recherche du consensus et donc de ce qui unit plutôt que de ce qui divise.**

Solidaires entend mettre en œuvre un syndicalisme de contre-pouvoir qui lie défense quotidienne des salarié·e·s et transformation de la société. Un syndicalisme de lutte pour la construction d'un rapport de forces en vue de contrer les politiques patronales et gouvernementales. Un syndicalisme de lutte pour la mise en œuvre de projets alternatifs favorables aux salarié·e·s quel que soit leur statut ou la taille de leur entreprise, aux chômeurs et chômeuses, aux précaires, aux retraité·e·s et aux sans-droits. Un syndicalisme qui agit contre toutes les discriminations, qu'elles soient liées au sexe, à l'orientation sexuelle, à l'origine réelle ou supposée, etc. Solidaires s'inscrit dans une démarche féministe en agissant pour l'égalité entre les hommes et les femmes.

L'Union syndicale Solidaires comprend 56 organisations professionnelles et une centaine d'unions locales pour un total de plus de 110 000 adhérents.

La fédération Solidaires Finances

<http://www.solidairesfinances.fr/>

Elle est composée de six organisations syndicales des ministères économiques et financiers (MEFs) :



- Solidaires Finances Publiques
- Solidaires Douanes
- Solidaires Concurrence, Consommation, Répression des Fraudes et Service Commun des Laboratoires (CCRF & SCL)
- Sud Insee
- Sud Centrale
- Solidaires à l'Industrie et au Développement Durable (IDD)

En lutte pour la défense d'un service public :

Alors que les besoins et les demandes de contrôles et de régulations économiques, environnementales et financières sont plus que jamais réels, légitimes et croissants, les modifications profondes de l'organisation et des méthodes de travail et du management dans les ministères économiques et financiers détournent les services des administrations économiques et financières et, de fait leurs agents, de leurs missions. Aux dépens du service aux citoyen·ne·s et du plus grand nombre, une orientation se fait vers des activités de conseil, de soutien et d'accompagnement de l'activité économique, au profit du marché et de la libre concurrence et dans les intérêts du capitalisme financiarisé et mondialisé.

C'est pourquoi Solidaires Finances et ses syndicats :

- poursuivront et renforceront leurs engagements pour la défense, la promotion, la reconquête et le développement des services publics en général, ceux des ministères économiques et financiers en particulier ;
- assureront la promotion et la valorisation des missions des MEFs, ainsi que les valeurs fondamentales du service public et de la fonction publique auprès des agent·e·s des finances, en interne et, parallèlement, auprès de ses utilisateurs et utilisatrices, des usagers, particuliers et professionnels, des élu·e·s, des institutionnels à l'extérieur de Bercy.

En lutte pour les conditions de travail des agent·e·s :

Dès sa création, Solidaires Finances a fait de l'amélioration des conditions de travail un combat prioritaire et n'a eu de cesse de dénoncer les causes manifestes et avérées de leur dégradation. Aujourd'hui, les politiques successives de régression et d'insécurité sociales ont abouti à de multiples dérives et à de véritables atteintes à la dignité des agent·e·s. À ce titre, Solidaires Finances :

- exige a minima des Ministères le respect des obligations de l'employeur émanant des textes législatifs, la mise en œuvre effective des engagements pris au fil des ans et réglementaires existant en la matière et continuera à combattre pour leur alignement sur les textes plus favorables ;
- affirme que les conditions de vie au travail sont une priorité non négociable ;
- exige qu'au-delà de simples déclarations d'intention ou d'opérations de communication, les Ministères s'engagent à mener une véritable politique ministérielle de prévention des risques

professionnels qui s'inscrivent dans le cadre de l'élargissement des compétences des CHS aux Conditions de travail ;

- exige, au regard du « crime social » que constitue l'exposition des agent·e·s à l'amiante, une véritable prise en charge de toutes les victimes.

Fort de 30 % des voix aux élections professionnelles de décembre 2018, la Fédération Solidaires Finances est la première fédération des ministères économiques et financiers. Elle détient 5 sièges au comité technique ministériel (CTM) et 3 au comité d'hygiène de sécurité et des conditions de travail ministériel (CHSCTM).

Solidaires Fonction Publique

Solidaires Fonction Publique regroupe plus de 20 syndicats et fédérations de la fonction publique.



Depuis de trop longues années, les gouvernements successifs n'ont cessé de fragiliser la fonction publique et ses agent·e·s à coup de gels des rémunérations, de réductions d'effectifs et de coupes budgétaires. Dans ce contexte, Solidaires Fonction Publique revendique :

- le renforcement du statut général des fonctionnaires et des statuts particuliers ;
- le maintien et le renforcement d'un régime de retraite par répartition, la retraite à 60 ans ou à 37,5 annuités et la prise en compte de la pénibilité ;
- l'abrogation de la loi de destruction de la fonction publique du 6 août 2019 injustement nommée loi de transformation de la fonction publique ;
- la défense de la revalorisation unique et uniforme de la valeur du point d'indice ;
- l'ouverture de négociations sur l'amélioration véritable des carrières avec des grilles indiciaires attractives ;
- la suppression du jour de carence ;
- la création d'emplois statutaires dans les nombreux secteurs qui en ont besoin et l'arrêt des suppressions de postes ;
- des mesures fortes pour promouvoir l'égalité professionnelle ;



La mobilité à l'Insee

À l'Insee, la direction valorise la mobilité fonctionnelle. La diversité des postes permet aux agent·e·s de pratiquer plusieurs métiers parfois très différents au cours de leur carrière.

Mais la mobilité sert aussi trop souvent d'outil de gestion des ressources humaines pour la direction. En effet trop nombreuses sont les mobilités imposées. Trop souvent, des agent·e·s sont parachuté·e·s « pour le besoin du service » sur des postes qu'ils n'ont jamais demandé, et des agent·e·s dits « prioritaires » n'obtiennent pas un poste de leur choix. Les réductions d'effectifs que les gouvernements comptent encore nous imposer dans les années à venir ne feront que multiplier ces situations et aggraver leurs conséquences.

C'est pourquoi Sud Insee est vigilant quant au bon déroulement des campagnes de mobilité.

Désormais, depuis la loi de destruction de la fonction publique du 6 août 2019, les élu·e·s en commission administrative paritaire (CAP) ne peuvent plus veiller à ce que les décisions d'affectation ne fassent pas l'objet de discrimination, à ce que des critères cachés ne viennent pas s'ajouter à ceux explicitement affichés par l'administration, à ce que cette dernière fasse preuve de transparence et d'équité dans ses décisions.

De plus en plus souvent et dans de nombreux établissements, les directions locales vont désormais pouvoir imposer sans contre-pouvoir un recrutement sur profil, avec entretien et curriculum vitae comme sur un marché privé. Cela conduit trop souvent à ce que les affectations répondent à des logiques de réputation, voire à des discriminations ou des mises à l'écart. Nous pensons que les critères de mobilité doivent rester des critères strictement professionnels.

Malgré tout, nous pouvons agir collectivement pour nous défendre face à l'arbitraire directionnel.

N'hésitez pas à prendre contact avec votre section locale ou vos élu·e·s Sud !

Pour les agent·e·s de catégories B et C

La mobilité géographique se joue dans un premier temps au niveau national. Elle ne fait plus l'objet de discussion en CAP.

Dans un second temps la mobilité fonctionnelle des B et des C se joue dans les différents établissements et ce sont les directrices régionales ou les directeurs régionaux (ou le secrétaire général pour la Direction générale) qui ont toute latitude pour affecter les agent·e·s sur tel ou tel poste. Les élu·e·s local·e·s restent toutefois vigilant·e·s à ce que les campagnes locales se fassent en toute transparence et sans discrimination. Une vigilance de plus en plus difficile à porter face à l'arbitraire et à l'opacité croissante des décisions administratives.

Pour les agent·e·s de catégorie A

Les mobilités géographique et fonctionnelle sont confondues. Elles ne font plus non plus l'objet d'un passage en CAP. En septembre-octobre, il est demandé aux agents souhaitant changer de poste de s'inscrire dans la campagne. Mi-décembre, une liste des postes ouverts est proposée, les agents doivent sélectionner dans cette liste les postes qui leur plaisent. La direction confronte ensuite les choix des agents avec les préférences des directions et décident un schéma d'affectation. Les élu·e·s en CAP ne peuvent plus s'assurer que cette campagne se fait en toute transparence et sans discrimination.

Pour les enquêtrices et enquêteurs

Lorsqu'une quotité est disponible sur une zone, les divisions ménages et prix sollicitent leur réseau local et particulièrement les agents en quotité incomplète afin de voir si la quotité disponible peut être affectée à une enquêtrice ou à un enquêteur déjà en poste.

Si de la quotité reste disponible, elle est proposée à la mobilité nationale pour les enquêtrices et les enquêteurs qui voudraient changer de région. Enfin, si la quotité ne trouve pas preneur, les divisions peuvent procéder à un recrutement.

Les rémunérations des enquêtrices et des enquêteurs sont si faibles qu'elles ne permettent pas de vivre correctement avec une quotité de 70 %, 50 % ou moins. C'est pourquoi Sud Insee demande que la direction privilégie toujours les augmentations de quotité aux enquêtrices et enquêteurs en quotité incomplète et qui le souhaitent.

Pour toutes et tous

À Sud Insee, pour les mutations, nous revendiquons la prévalence du critère d'ancienneté de la demande : ce critère nous paraît le plus objectif pour permettre à chacun·e d'être muté·e à son tour. Pour les DOM, nous revendiquons la priorité aux agent·e·s ayant une proximité importante (lieu de naissance, présence d'un·e parent·e proche : père, mère, enfant, grands-parents, avoir été scolarisé·e au moins 5 ans dans le DOM, y habiter avant la réussite au concours).

Nous invitons les agent·e·s à prendre contact avec les équipes syndicales lors des mobilités, qu'elles soient géographiques ou fonctionnelles. Les élu·e·s en CAP et les équipes locales sont à votre disposition pour écouter et conseiller tout agent·e demandeur·euse d'informations ou d'avis sur les mobilités le concernant.

Maintenant, c'est l'arbitraire !

Depuis la loi de destruction de la fonction publique du 6 août 2019, les seuls critères de priorité légaux (donc opposables) en matière de mobilité sont ceux définis par l'article 60 et 62bis de la loi du 11 janvier 1984 à savoir :

- agent·e·s dont le poste est supprimé dans le cadre d'une restructuration
- le rapprochement de conjoint (mariage ou PACS)
- l'atteinte d'un handicap quel qu'en soit le taux
- l'exercice de fonction dans un quartier urbain où se posent des problèmes sociaux et de sécurité particulièrement difficiles
- l'existence du centre de leurs intérêts moraux et matériels dans une des collectivités régies par les articles 73 et 74 de la Constitution ainsi qu'en Nouvelle-Calédonie
- la suppression de l'emploi (hors restructuration) avec impossibilité de réaffectation sur un emploi correspondant à son grade dans son service

Il est toutefois précisé dans le texte ministériel que « *même dans les cas où les priorités légales peuvent s'exercer, l'autorité hiérarchique conserve son pouvoir d'appréciation en fonction des situations individuelles, des besoins du service ou de tout autre motif d'intérêt général.* » **Autrement dit, la hiérarchie peut contrevenir aux « priorités légales » quand elle veut** puisque c'est elle qui définit les « besoins du service » et les « motifs d'intérêt général » et qui juge des « situations individuelles ». L'arbitraire institutionnalisé !

Soyons clair, c'était déjà un peu le cas avant. La direction avait tout pouvoir décisionnaire sur la mobilité des personnels. Sauf que jusqu'ici... il y avait des CAP, c'est-à-dire des instances formelles et paritaires qui permettaient a minima aux représentant·e·s élues et élus des personnels d'avoir une vision d'ensemble de chaque campagne de mobilité et de contrôler l'absence de discrimination, de clientélisme, ou d'injustice flagrante

Dans le cas général nous conseillons aux agent·e·s :

- de ne jamais se contenter de l'information donnée par la hiérarchie. N'hésitez pas à contacter les agent·e·s qui font réellement le travail, les agent·e·s qui ont l'expérience de l'environnement de travail et les syndicats. C'est l'occasion d'entendre un autre son de cloche que celui, très institutionnel, de la hiérarchie. Les intérêts des agent·e·s et ceux de la direction ne sont pas les mêmes ;
- de ne jamais émettre un vœu pour un poste que l'on ne veut pas, même en fin de liste ;
- de ne jamais croire une promesse orale. Il est d'ailleurs rare d'avoir des promesses écrites. Il est prudent de ne pas les croire non plus ;
- de ne pas se fier aux arguments du type : « Accepter ce poste, c'est bon pour votre carrière. » Il faut bien sûr comprendre : « Ça nous arrangerait terriblement que vous acceptiez ce poste et ne vous en faites pas, dans deux mois, nous aurons oublié votre sacrifice » ;
- de ne pas accepter de chantage du type : « OK on vous met sur ce poste mais en échange, vous postulez pour être superviseur superviseuse » ou « Si tu acceptes ce poste, on te fera monter en grade » ;
- de ne jamais accepter de changer ses vœux pour ajouter un poste que vous ne voulez pas en cours de campagne ; ça ne changera rien, vous serez affecté·e quand même sur ce poste, mais personne ne pourra faire valoir que vous ne le souhaitiez pas ;
- de ne jamais croire ceux ou celles qui vous diront « Ce poste n'est pas fait pour vous... », des formations et/ou du tuilage sont toujours possibles ;
- de garder à l'esprit qu'aucun poste n'est incompatible avec l'état de grossesse ou un temps partiel ;
- de solliciter nos équipes syndicales au moindre doute.



Les instances

Les comités techniques

Dans la fonction publique, les comités techniques sont des instances de représentation et de dialogue. Ils sont chargés de donner un avis sur les questions collectives, à la différence des commissions paritaires qui examinent davantage les questions individuelles.

Les agent·e·s de l'Insee sont concerné·e·s par trois comités techniques :

- Le **comité technique de service déconcentré (CTSD)** au niveau de chaque direction régionale ou **le comité technique de service central de réseau (CTSCR)** à la direction générale ou **le comité technique spécial (CTS)** au Centre de Metz
- Le **comité technique de réseau (CTR)** au niveau de l'Insee
- Le **comité technique ministériel (CTM)** au niveau de Bercy.

Des représentant·e·s de Sud Insee sont présent·e·s dans toutes ces instances. Ils ont été élu·e·s en décembre 2018 pour quatre ans par scrutin de liste par l'ensemble des personnels.

Bien que les représentant·e·s du personnel soient appelé·e·s à voter sur les textes présentés par l'administration, notamment en cas de réorganisation des services, ils n'ont qu'un rôle consultatif. En cas d'avis défavorable unanime des représentant·e·s du personnel, la direction est tenue de réexaminer le dossier, mais n'est juridiquement pas tenue de renoncer à son texte. Elle peut éventuellement représenter le même texte à la prochaine réunion et passer outre un nouveau vote défavorable, même unanime. C'est ce qui se passe souvent dans la pratique : les directions imposent leurs textes sans tenir compte de l'avis des représentant·e·s du personnel. C'est pour ça que nous ne nous contentons pas de ces discussions dans ces instances et que nous essayons d'impliquer le plus possible les agent·e·s dans nos actions et revendications pour construire un rapport de force avec la direction lorsqu'il le faut.

Les comités techniques sont consultés, chacun à leur niveau de compétence, sur :

- l'organisation générale des services, la répartition et la composition des services ;
- les sujets ayant trait à l'hygiène, la sécurité et aux conditions de travail (HSCT) ;
- les méthodes et techniques utilisées au travail, les principales évolutions des métiers, et notamment l'usage des nouvelles technologies ;
- les questions relatives aux effectifs statutaires et contractuels (pour l'Insee essentiellement les enquêteur·rice·s) ;
- les orientations prises en matière d'égalité professionnelle (notamment entre hommes et femmes) et ce qui touche à la formation professionnelle.

Mais aussi :

- pour les comités techniques de services déconcentrés, sur la mobilité des agent·e·s de catégories B et C et sur le recrutement et la mobilité des enquêteur·rice·s ;
- pour les comités techniques de réseau et ministériel, sur les textes relatifs aux statuts particuliers des différents corps ;

Les comités d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT)

Au ministère de l'économie et des finances, les CHSCT sont des organismes départementaux et inter-directionnels.

Ils sont composés :

- de représentant·e·s du personnel,
- de représentant·e·s des directions,
- d'un·e secrétaire animateur·rice,
- des médecins de prévention,
- des assistant·e·s de prévention.

Ils ont trois missions principales :

- contribuer à la protection de la santé physique et mentale des agent·e·s
- contribuer à l'amélioration des conditions de travail
- veiller à l'observation des prescriptions légales en matière d'hygiène, de sécurité et de conditions de travail

Le comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail spécial enquêtrices et enquêteurs

Compte tenu des particularités liées au contenu et aux conditions de leur travail ainsi qu'à leur isolement géographique, les enquêtrices et les enquêteurs disposent à l'Insee d'un CHSCT spécial dédié. Il se réunit au moins trois fois par an en plénière et trois fois en groupe de travail. Il est composé de la même manière que les CHSCT départementaux et remplit les mêmes missions.

La loi de destruction de la fonction publique du 6 août 2019 prévoit la fusion des comités technique et des CHSCT. Désormais une seule instance : le Comité social d'administration (CSA) sera compétent sur l'ensemble des sujets y compris les conditions de travail, la santé et la sécurité au travail. Les contours de ce nouveau comité seront définis au 4^e trimestre 2020.

Les commissions paritaires (CAP et CCP)

Les CAP sont des commissions consultatives qui examinent des décisions individuelles concernant la situation et la carrière des agent·e·s. Elles sont paritaires, c'est-à-dire comprennent un nombre égal de représentant·e·s élu·e·s des personnels et de représentant·e·s désigné·e·s par l'administration. Lors d'un vote, en cas d'égalité des voix, la décision revient à la direction de l'Insee.

Depuis la loi de destruction de la fonction publique du 6 août 2019 les CAP ne sont plus compétentes sur les mobilités et sur les promotions. Elles ne sont désormais consultées que sur les recours et sanctions disciplinaires. Nous refusons d'endosser ce rôle de validateur des pratiques disciplinaires de la direction.

Les CAP sont obligatoirement consultées sur les sujets suivants :

- ~~avancement par voie d'inscription à un tableau annuel d'avancement établi, promotion sur proposition (« avancement au choix ») ;~~

- ~~mutation, retour de disponibilité ;~~
- sanctions disciplinaires demandées par l'administration ;
- recours sur l'entretien professionnel, sur les réductions ou majorations de mois.

Sur la demande de l'agent les CAP sont également consultées sur les sujets suivants :

- litiges d'ordre individuel relatifs aux conditions d'exercice à temps partiel ;
- refus d'autorisation d'absence pour suivre une action de préparation à un concours administratif ou une action de formation continue ;
- refus de bénéfice du congé formation ;
- toute autre question d'ordre individuel concernant les agent·e·s, y compris les discriminations.

Les élections professionnelles

En décembre 2018 ont eu lieu les élections professionnelles qui ont renouvelé les instances de représentation du personnel.

Pour la première fois, le Ministère imposait aux personnels et aux organisations syndicales des modalités de vote électroniques. Cette modalité de vote a clairement montré ses limites

Dans notre ministère, où la participation se situe traditionnellement autour des 80 %, la mise en place du vote électronique ressemblait à une stratégie pour réduire le taux de participation aux élections professionnelles et par-là mettre en cause la légitimité des représentants élus du personnel. À l'Insee, ce choix semble avoir valorisé le vote de certaines catégories. Car si, comparé aux élections de 2014, on a pu noter une hausse de participation aux CAP des catégories A, les autres votes (CCP, CTR) ont connu une baisse de participation.

Il est clair qu'avec un Président de la République élu avec moins de 20 % des voix des inscrits au 1^{er} tour, il est plus confortable pour les autorités des Ministères économiques et financiers de discuter avec des représentants du personnel le moins légitime possible.

Sud Insee était représenté au ministère dans les listes de la Fédération **Solidaires Finances**.

Pour les autres scrutins nationaux : Comité technique de réseau et Commissions paritaires, Sud Insee a fait le choix, comme lors des précédents scrutins, d'une alliance avec la CGT sous forme de liste commune. De même, Sud Insee a fait le choix de ne pas se présenter aux CAP des IG, estimant que ces agent·e·s n'avaient pas besoin d'être défendu·e·s et qu'il serait plus dur de les défendre tout en défendant des agent·e·s en litige avec leurs hiérarchies.

Aux élections dans les Directions régionales (CTSD), à la DG (CTSCR) et à Metz (CTS), les alliances dépendaient des situations locales et nous vous invitons à contacter nos sections locales pour en savoir davantage.

Quoi qu'il en soit, Sud Insee invite l'ensemble des personnels à se tourner vers nos élu·e·s Sud-Solidaires pour promouvoir un syndicalisme de transformation sociale, qui ne soit pas un accompagnement palliatif des politiques de casse sociale mais qui travaille au quotidien à l'instauration d'un rapport de force, en lien avec l'interprofessionnel et avec l'ensemble du mouvement social et associatif.

Quelques exemples de nos actions

Règlements intérieurs à l'Insee.

Depuis la réforme territoriale, les règlements intérieurs des établissements de l'Insee démangeaient la Direction de l'Insee. En 2019, la direction est passée à l'action et a lancé les hostilités pour une prétendue harmonisation des règlements intérieurs qui n'était en fait qu'une façon de rallonger le temps de travail des agents et de rogner sur leurs droits. Prétextant des divergences entre les différents établissements, la direction est revenue sur des acquis locaux ou nationaux qui étaient le produit d'histoires et de spécificités locales.

Depuis le printemps 2019, la mobilisation des personnels s'organise avec pour point d'orgue le CTR du 28 juin envahi par une centaine de collègues de la direction générale, tandis que des personnels en région les soutenaient de différentes manières. Après avoir fait circuler dans les services avec un franc succès une pétition qui n'a pas suffi à convaincre la direction d'abandonner son projet, Sud Insee dans l'intersyndicale CGT-FO-Sud a accompagné la mobilisation des personnels en fin d'année.

Malgré 300 agents mobilisés et une grève massive à la Réunion-Mayotte : la direction n'a lâché qu'une maigre aumône !

En effet le 28 novembre 2019, 300 collègues à la DG et en région ont envahi le Comité Technique de Réseau (présentiel à la DG et via des visioconférences pour les régionaux) et interpellé le directeur général. À la Réunion-Mayotte une quarantaine d'agents se sont mis en grève. Malgré les témoignages et revendications exprimées dans toutes les régions, la direction a amendé sa copie de manière minimaliste et attendue.

Grâce à cette mobilisation, la direction a accordé une aumône d'une demi-journée d'autorisation de récupération supplémentaire pour les cycles supérieurs (37h30 et 38h30 hebdomadaires). Nous réclamons toujours un minimum national de 4 demi-journées pour tous les cycles et un volant supplémentaire négociable selon les établissements. Nous demandons que ces cycles de travail puissent être faits sur 4,5 ou 4 jours.

Nous avons particulièrement interpellé le directeur général sur les conséquences de ces restrictions de droit sur les conditions de travail, sur la vie privée et sur le pouvoir d'achat des personnels. La circulaire sur les cycles de travail présentée au vote des représentants du personnel ne nous convient donc pas. Un seul syndicat a voté en faveur de ce texte régressif, la CGC. Pour recaler un texte présenté en CTR, la règle est qu'il faut un vote contre unanime des représentant-e-s syndicales : la circulaire est donc adoptée en l'état.

Mais cette mobilisation interne à l'Insee ne doit pas occulter que l'augmentation du temps de travail se fait sur tous les fronts, notamment sur celui de la retraite.

Enquêteurs et enquêtrices

Les Nouvelles Conditions d'Emploi des Enquêteur·rice·s (NCEE) sont une avancée majeure obtenue grâce à la mobilisation des organisations syndicales et des personnels. Dans toute la France, des centaines de collègues ont obtenu un cadre de travail plus protecteur remplaçant la « paie à la tâche » et les successions de contrats précaires qui étaient en vigueur auparavant. Comme tout grand changement, cela ne s'est pas fait sans difficultés.

Malgré cette première victoire, les conditions d'emploi de travail et de rémunération des enquêteur·rice·s restent encore aujourd'hui inacceptables. C'est pourquoi dans un cadre intersyndical, Sud Insee revendique :

- une augmentation de 25 points d'indice net et une prime « d'agent isolé » de 150 euros par mois, non proratisable ;
- la mise en place d'un régime de remboursement des frais qui tienne compte du caractère permanent des déplacements et soit adapté à leur activité, en métropole comme dans les DOM ;
- la mise en place d'une procédure permettant la gestion des arrêts maladie en temps réel pour arrêter les reprises de trop perçus dont les délais et montants sont inacceptables ;
- la prise en compte dans le calcul de la charge de travail de tout le travail administratif lié à l'envoi de documents par messagerie ;
- l'arrêt des ajouts de charge non pris en compte dans Opale à chaque nouvelle enquête, modification de protocole ou atterrissage d'application ;
- la transparence totale sur le calcul de la charge de travail avec communication trimestrielle à tou·te·s des données de référence et interdiction de les modifier sans discussion préalable.

Aujourd'hui dans toutes les instances, et notamment dans le cadre du CHSCT spécial, les militant·e·s de SUD Insee œuvrent quotidiennement pour l'amélioration des conditions de rémunération et de travail des enquêtrices et enquêteurs.

Depuis le début du mois de février 2018 de nombreuses enquêtrices de l'Insee sont engagées dans un mouvement de rétention d'enquête afin de faire pression sur la direction de l'INSEE et sur le ministère pour obtenir leurs revendications et notamment celle qui concerne le remboursement des frais de déplacements.

En effet, depuis la mise en place des NCEE, les remboursements de frais des enquêtrices et enquêteurs se font sur la base d'un texte générique de la Fonction publique, le décret n°2006-781 du 3 juillet 2006, qui établit des barèmes de remboursement forfaitaires pour les repas, mais également pour les déplacements lorsque les agents utilisent leur véhicule personnel. Aujourd'hui, l'application de ce texte conduit à ce que nombre d'enquêtrices et enquêteurs perdent de l'argent en allant travailler. Et ce d'autant plus en période d'augmentation du prix du carburant.

Ce décret pénalise particulièrement les enquêtrices et les enquêteurs parce que, comme son nom l'indique, ce texte fixe « les conditions et les modalités de règlement des frais occasionnés par les déplacements **temporaires** des personnels civils de l'État » et n'a pas été conçu pour rembourser correctement des agents dont l'activité entière repose sur des déplacements **permanents**. S'agissant du remboursement des frais kilométriques, le barème prévu est dégressif dès lors que l'agent dépasse les 10 000 kilomètres annuels. Or de nombreuses enquêtrices et nombreux enquêteurs dépassent ce

kilométrage annuel. Les frais supplémentaires d'entretien du véhicule personnel, de réparation des dommages, des impôts, taxes et assurances acquittés pour le véhicule ne sont pas remboursés, et l'agent doit souscrire une police d'assurance couvrant sa responsabilité de façon illimitée.

Ce texte n'est donc pas adapté aux enquêtrices et enquêteurs pour qui l'usage du véhicule personnel est permanent et imposé par l'employeur. Au bout du compte, les enquêtrices et les enquêteurs de l'Insee paient pour travailler. En moyenne, une enquêtrice ou un enquêteur débourse de sa poche 1500 euros par an pour ses frais de déplacement.

Il est donc temps que les autorités compétentes mettent en place un système de remboursement des frais spécifique pour les enquêtrices et enquêteurs, qui permette de rembourser leurs dépenses réelles dans tous les domaines (repas, déplacements, mais également dépenses engagées au domicile), en métropole comme dans les DOM !

La mobilisation des enquêtrices et des enquêteurs a commencé à payer puisqu'au printemps dernier l'Insee a avancé une proposition de forfait de déplacement qui pourrait pallier les insuffisances du cadre légal actuel ; Sud Insee examinera la proposition de la direction tout en maintenant la pression sur la direction par la poursuite de la mobilisation.



À la DG : Manger bien mais pas au détriment des conditions de travail du personnel de l'Agraf

En 2018, la DG a déménagé dans un nouveau bâtiment nommé White. La cantine administrative : l'Agraf a suivi.

Les conditions de travail de la nouvelle équipe Agraf à White ont été, dès sa mise en place, insupportables : stress, sous-effectif, pression constante au travail allant même jusqu'à des menaces de licenciement.

Une intersyndicale a été constituée afin d'apporter un soutien à ces agent·e·s.

En est résulté une diffusion de tract et la réalisation d'une pétition afin que les directions de l'Agraf et de l'Insee interviennent pour améliorer les conditions de travail de ces agent·e·s.

Quelques améliorations ont été constatées, il ne faut pas crier victoire pour autant et il est de notre devoir de rester vigilant et d'agir afin de garantir de bonnes conditions de travail à tous.

Nous continuerons d'agir et d'être solidaires avec tous les collègues travaillant au sein des bâtiments Insee, sans corporatisme.

Gilets Jaunes

Communiqué du Syndicat National Sud Insee

Pour la justice fiscale et la transition écologique

Depuis près d'un mois s'exprime dans tout le pays un mécontentement de la population contre l'injustice fiscale à travers le mouvement des gilets jaunes.

Sud Insee partage cette exaspération exprimée contre un gouvernement méprisant et indifférent aux préoccupations de la population et contre une politique qui n'a consisté qu'à faire des cadeaux aux MEDEF et aux plus riches et à raboter dans le même temps les droits et le pouvoir d'achat des salarié.e.s, des retraité.e.s, des privé.e.s d'emploi et des précaires.

Lorsqu'il augmente les taxes sur l'essence et le gasoil sous prétexte d'urgence écologique, le gouvernement instrumentalise une cause écologique légitime qui mérite mieux que cela. Il fait porter sur la portion la plus modeste de la population l'effort fiscal nécessaire à la transition écologique. Rappelons que, selon [les travaux de l'ONG Carbon Disclosure Project](#), 100 entreprises dans le monde sont responsables de plus de 70 % des émissions de carbone. Pas sûr que ce soit ceux qui n'ont pas d'autres choix que de prendre leur voiture pour vivre et travailler, qu'il faut taxer les premiers.

Sud Insee revendique une véritable politique d'aménagement du territoire qui intègre la transition écologique. Depuis des années les gouvernements successifs saccagent tous les leviers d'une telle politique. Et les projets du gouvernement actuel en la matière poursuivent et accentuent cette tendance. En effet les réformes territoriales menées dans les dernières années ont eu pour effet de mettre en concurrence les territoires et de concentrer les emplois dans les métropoles, alors qu'il faudrait mener une politique volontariste de relocalisation des emplois près des populations pour limiter les déplacements. En France les deux tiers des actifs occupés quittent leur commune de résidence pour se rendre au travail.

Et il n'y a pas que les emplois qui s'éloignent des populations. Les services aussi. Dans la fonction publique et les services publics, les destructions d'emplois ont avant tout visé les espaces ruraux, périurbains et les villes moyennes, éloignant toujours davantage les populations des services dont elles ont besoin : hôpitaux, établissements scolaires, bureaux de poste, transports publics, centre des finances publiques...

À l'Insee la réforme territoriale a précisément visé les activités d'études et de diffusion en région, privilégiant l'apport de données et d'éclairages statistiques aux grands acteurs régionaux et aux grandes métropoles au détriment des territoires plus éloignés et de petite taille : petits départements et communes. Pourtant, les travaux statistiques de l'Insee devraient être un outil décisif des politiques publiques d'aménagement du territoire. La transition énergétique que nous appelons de nos vœux ne peut se passer d'une véritable politique des transports. Il s'agit avant tout de stopper la destruction programmée du service public ferroviaire. Il est urgent d'investir massivement dans le réseau, de remettre en service les lignes abandonnées, d'en créer de nouvelles et de relancer le fret ferroviaire. Il s'agit en règle générale de développer partout des transports en commun écologiques, accessibles et qui tendent vers la gratuité.

Depuis 2017 les prix à la consommation, les prix de l'énergie, les montants des loyers sont repartis à la hausse sans aucune compensation salariale. Cette flambée des prix et des loyers est la conséquence logique de décennies de dérégulation économique que le Président Macron s'évertue à poursuivre et renforcer. Nous préconisons d'urgence un relèvement des minimas sociaux, une augmentation générale des salaires et une fiscalité plus juste fondée sur une véritable progressivité de l'impôt sur le revenu.

Au-delà de ces mesures d'urgence nous réaffirmons la nécessité :

- d'en finir avec les politiques d'austérité et avec le chantage à la dette publique qui les justifie,
- de remettre à flot l'ensemble des services publics afin qu'ils puissent remplir leurs missions au service de l'ensemble de la population,
- d'une baisse significative du temps de travail pour résorber le chômage et libérer pour toutes et tous un temps précieux à la transition énergétique et au vivre-ensemble,

- la création d'un service public du logement qui permette à chacun.e de vivre dans des conditions décentes à proximité de ses lieux de vie et de travail,

- la mise en œuvre de réglementations bancaires et financières contraignantes afin que les intérêts privés de quelques possédant.e.s ne priment pas sur ceux du reste de la population,

Les émeutes insurrectionnelles qui ont eu lieu à Paris et dans certaines villes le week-end dernier témoignent de l'urgence politique à changer radicalement de politique générale. Le Président et le gouvernement doivent entendre la colère et l'exaspération des classes populaires et moyennes. Ce Président et ce gouvernement qui opposent systématiquement des refus fermes aux demandes et revendications des syndicats et autres corps intermédiaires, se retrouvent aujourd'hui isolés et acculés face à la colère populaire. C'est en restant sourds aux populations, comme ils ont été sourds, depuis leur installation, à la voix des salarié.e.s portée par les organisations syndicales, qu'ils attisent eux-mêmes les violences qu'ils ont beau jeu de dénoncer ensuite. **Le Président Macron et son gouvernement sont les premiers responsables de l'agitation qui anime le pays ces dernières semaines.**

Toulouse, le 4 décembre 2018



Sud Insee à Nancy : Menons tou-te-s ensemble la bataille contre le nucléaire et la répression policière !

La section Sud Insee à Nancy est très mobilisée contre le projet de site d'enfouissement de déchets nucléaires CIGEO à Bure dans la Meuse.

Le Syndicat SUD INSEE dénonce fermement la répression globalisée menée contre les militant·e·s mobilisé·e·s face au projet de poubelle nucléaire CIGEO dans la Meuse.

Depuis les années 2000, la commune de Bure a été choisie par le lobby nucléaire et l'État français comme laboratoire pour l'enfouissement des déchets de l'industrie nucléaire.

Samedi 16 juin dernier [2018], la manifestation festive, joyeuse et familiale ayant réuni 3 500 personnes à Bar-le-Duc (55), dont de nombreux ses militant e s de Solidaires, s'est déroulée dans un contexte de déploiement policier imposant et agressif. Durant cette journée, plus d'une dizaine d'interpellations ont été menées, la plupart ayant débouché sur des gardes à vue. Au moins une d'entre elles a entraîné une comparution immédiate, avec à la clef une condamnation à 4 mois de prison avec sursis, une mise à l'épreuve de 2 ans, une interdiction de territoire en Meuse et Haute-Marne et 4 semaines de TIG pour violence, outrage et rébellion.

Mercredi 20 juin, une vague coordonnée de perquisitions a été réalisée sur différents lieux investis par les militant e s pour mener leur lutte, en particulier la Maison de Résistance à Bure. Le domicile parisien d'un avocat du mouvement a également fait l'objet d'une perquisition. Cette nouvelle opération policière s'est soldée par 10 interpellations prolongées, par 8 gardes à vue et de deux auditions libres.

La criminalisation du mouvement social pour imposer un projet d'enfouissement de déchets nucléaires inutile et dangereux ne peut rester sans réaction.

SUD INSEE rappelle que ce projet est :

- dangereux, car il est irréversible et ne donne aucune garantie quant à la sécurité du processus de stockage des déchets nucléaires ;*
- anti-écologique et ruineux, car il pérennise la filière et le lobby nucléaires ;*
- antidémocratique car l'enfouissement et le site de Bure ont été choisis avec une mascarade de débat public ;*
- clientéliste, car des dizaines de millions d'euros ont été versés aux collectivités territoriales pour acheter les consciences ;*
- autoritaire et répressif, car les habitant e s et les opposant e s au projet subissent contrôles, perquisitions, interpellations, interdictions de manifester, expulsions, gardes à vue, peines de prisons... dans une situation qui s'apparente à une occupation militaire.*

SUD Insee condamne les opérations policières menées les 16 et 20 juin [2018] et soutient les opposant e s locaux.ales et notamment la Maison de la Résistance de Bure. Nous soutenons et appelons à renforcer et multiplier les comités de soutien, ainsi qu'à participer à tous les rassemblements qui se dérouleront en France le 27 juin [2018] prochain. Menons tou te s ensemble la bataille contre le nucléaire et la répression policière !

Nancy, le 25 juin 2018

Coronavirus : Il est plus que jamais indispensable d'être solidaires

Communiqués du Syndicat National Sud Insee



Sud Insee tient à affirmer à l'ensemble des personnels sa solidarité dans cette période difficile. Nous restons mobilisés à leur disposition (DG75-SYND-NAT-SUD@insee.fr). Notre solidarité va bien sûr aussi à toutes celles et tous ceux qui de par le monde souffrent de cette pandémie et tout particulièrement à celles et ceux qui doivent prendre des risques pour sauver des vies et maintenir les services essentiels.

Dans de nombreux endroits, les confinés se sortent sur leur balcon ou vont aux fenêtres à 20 h pour applaudir le personnel hospitalier. Ces démonstrations de soutien ne peuvent que leur être bénéfiques. De même le confinement de toutes et tous – sauf pour les activités indispensables – est une aide pour nos hôpitaux. C'est pourquoi le gouvernement doit obliger les employeurs à faire cesser tout déplacement non nécessaire de leurs employés et à assurer leur sécurité si ces déplacements sont indispensables.

Cette crise illustre tragiquement la pénurie de moyens de l'hôpital public, [que les professionnels de santé dénoncent depuis des années](#). La prise de conscience arrive bien tard, les promesses d'aujourd'hui seront-elles oubliées une fois la crise passée ?

Nous appelons l'ensemble des personnels à privilégier leur santé et la santé publique.

À l'Insee, les activités de première nécessité sont rares. Nous pouvons assurer la continuité du service public sans mettre en difficulté les collègues les plus fragiles et ceux qui ont des contraintes personnelles et familiales. Ce sera au prix d'un choix de priorités de travail. Une partie de la hiérarchie met aujourd'hui la pression sur les agents pour qu'ils et elles travaillent comme si de rien n'était. C'est ne pas prendre la mesure des enjeux.

Le télétravail improvisé ne résout pas tout. Il ne suffit pas d'avoir récupéré un poste nomade pour bien travailler. Le réseau est plus lent qu'habituellement, certaines applications ne sont pas disponibles... Travailler toute la journée sur un petit écran est déconseillé. Tous les collègues ne sont pas égaux face au télétravail. Que penser du télétravail pour les parents confrontés à la nécessité de faire l'école à leurs enfants ? Et même si c'est l'autre parent qui garde les enfants, l'accès à une pièce silencieuse n'est pas toujours possible...

Nous demandons à la direction de l'Insee de s'assurer que les personnels des sociétés prestataires de service à l'Insee (restauration, sécurité, ménage...) n'aient plus à se déplacer sur site et continuent à être payés à 100 % pendant que les établissements seront fermés.

De même, nous demandons que la direction garantisse qu'aucun personnel titulaire ou contractuel ne perdra le moindre euro du fait des cessations de travail liées à cette crise. Nous demandons que la direction garantisse que chacun puisse, sans autorisation préalable, cesser le travail pour privilégier sa santé et celle de ses proches. Nous rappelons l'injustice du jour de carence. Tout particulièrement en cette période, ce jour de carence ne doit pas être prélevé.

Notre activité de représentants du personnel ne s'arrête pas pendant la crise. Les agents peuvent nous contacter via les boîtes mail syndicales, pour tout type de problème : nous chercherons à répondre au mieux aux préoccupations de chacun, et nous continueront à assurer la défense collective des agents.

Il est plus que jamais indispensable d'être solidaires

Le Syndicat National Sud Insee

Toulouse, le 19 mars 2020

Coronavirus : la pandémie exacerbe les inégalités sociales !

Nous vivons une pandémie dont les conséquences sont inédites : confinement généralisé et arrêt partiel de l'activité économique. Dans le monde, la population confinée se compte désormais en milliards de personnes. Le nombre de cas recensés a largement dépassé le million et nous déplorons des décès en dizaines de milliers.

Pour autant, nous aurions tort de faire de cet épisode un événement tout à fait hors du commun. Non seulement parce que nous avons connu au cours de notre histoire – et pas seulement ancienne – de nombreuses épidémies tout aussi meurtrières, mais surtout parce que tout porte à croire que des épisodes comme celui que nous vivons se répéteront et se multiplieront à l'avenir si l'humanité ne fait rien pour changer son mode de vie et son rapport à l'environnement. En effet, la destruction accélérée des habitats naturels, conséquence de la déforestation, de l'urbanisation, de l'industrialisation et de l'artificialisation des sols, est une des causes de transmission du virus d'une espèce animale à notre espèce. (cf. D'où viennent les coronavirus ?)

Parallèlement, la destruction méthodique des États-providences, des services publics, de santé notamment, et l'extension du capitalisme néo-libéral ont mis à mal la capacité des sociétés à faire face à l'épidémie. En France, plusieurs décennies d'appauvrissement et de marchandisation du système de santé menacent sa capacité à préserver la santé publique. Plusieurs décennies de démantèlement méthodique des outils de planification économique placent nos dirigeants dans l'incapacité de réorienter rapidement et efficacement notre appareil productif vers un objectif prioritaire de santé publique.

Et que dire de leur aveuglement sur la situation de l'Italie ? La prendre sérieusement en considération aurait dû permettre de mieux anticiper la catastrophe qui s'approchait. Faut-il avoir été inscrite dans un tableau de bord ou un programme de travail, elle n'a pas été anticipée par ceux qui sont censés prendre de la hauteur sur notre organisation.

Les situations de crise exacerbent les inégalités sociales. Cette crise du coronavirus n'échappe pas à la règle. Nous ne sommes pas égaux face au confinement.

Il y a celles et ceux qui ne peuvent pas rester confinés et qui doivent poursuivre le travail au péril de leur santé et de celle de leur entourage parce que leurs missions l'obligent ou parce que la précarité économique dans laquelle ils et elles vivent les contraint à prendre de tels risques. Il y a celles et ceux qui perdent tout ou partie de leur emploi et de leurs revenus et qui se retrouvent sans ressource. Il y a celles et ceux qui sont confinés dans des situations difficiles, dans des logements sous-dimensionnés voire insalubres, avec un conjoint ou un parent maltraitant, avec des proches malades ou fragiles. Enfin il y a celles et ceux qui peuvent se mettre au vert dans leur résidence secondaire pour rédiger des « journaux de confinement » publiés dans la presse. C'est peut-être le cas de celles ou ceux qui, à Bercy, enjoignent les personnels à « adopter la posture de travail, comme si j'étais sur mon lieu de travail habituel », feignant d'ignorer qu'une majorité d'entre nous n'a pas les moyens matériels de réaliser cette recommandation hors sol.

Le confinement met en lumière l'inadéquation entre l'utilité publique des emplois et les rémunérations. Il révèle au grand jour le rôle indispensable et irremplaçable de quantité de travailleurs et travailleuses invisibles, précaires et sous rémunérés. On ne peut pas en dire autant des grands patrons qui accumulent des rémunérations stratosphériques. Il est grand temps de revaloriser les activités essentielles et de repenser les échelles de rémunération au regard de l'utilité sociale de chacun.

Pour Sud Insee, la santé publique reste la priorité absolue. Le respect des règles de protection, le confinement maximal et la limitation des contacts doivent être scrupuleusement observés mais surtout, priorité politique et économique doit être donnée au fonctionnement optimal de notre système de santé. Or nous constatons que ce n'est pas ce que fait le gouvernement. Si ce dernier s'est empressé de débloquer des budgets pour compenser les pertes des entreprises causées par l'arrêt de l'activité économique, il n'a rien garanti pour l'instant pour l'hôpital public. Les promesses très incertaines du président de la République sonnent faux quand on sait que le monde médical réclame des moyens depuis plusieurs années de mouvements sociaux. Le président est aux abois et craint surtout le retour de bâton politique post-épidémie. **Assez de blabla ! Il faut un plan de recrutement et d'investissement massif et immédiat dans l'hôpital public.**

Alors que les professionnels de santé réclament un confinement renforcé, des dépistages massifs, davantage de moyens humains et de matériels de protection (gels et masques), le gouvernement a commencé par mentir (masques inutiles, tests aussi) pour se protéger. Désormais il temporise, et s'évertue à envoyer au travail – au front, sans doute, pour reprendre les termes du président de la République – sans les protections nécessaires, des pans entiers du salariat.

Pour Sud Insee, seules les activités économiques indispensables à l'objectif de santé publique doivent être maintenues en fonctionnement. C'est comme cela que nous soutiendrons celles et ceux qui combattent le virus mais aussi celles et ceux qui nous permettent de continuer à vivre dans les meilleures conditions possibles (éboueurs/ses, routiers, employés des commerces indispensables...). Pour le reste, le confinement doit être la règle. Nous pouvons nous passer, pour quelques semaines, de livraisons de fast-food à domicile, de production automobile, de chantiers du bâtiment et de plateforme logistique Amazon. Pour Uber, pour Amazon et pour bien

d'autres, nos vies valent moins que les profits. Le gouvernement profite même de la situation pour poursuivre le démantèlement du code du travail en autorisant l'allongement de la durée du travail sous couvert d'un nécessaire « effort national ».

Certes, des efforts sont nécessaires pour surmonter cette crise. Mais il ne faudrait pas que ces efforts portent uniquement sur celles et ceux qui subissent l'austérité depuis des années. Il serait indécent que seuls les travailleurs et les travailleuses produisent ces efforts. Il est indispensable de mettre en place une fiscalité exceptionnelle ciblant les plus aisés et d'empêcher les entreprises de verser des dividendes afin que tout le monde participe à l'effort à hauteur de ses moyens.

Par ailleurs, le gouvernement doit organiser la réquisition des établissements de santé privés nécessaires, des entreprises utiles à la confection des biens et services indispensables et des logements vacants. Face à la hausse de prix des denrées alimentaires qui se profile et pour éviter l'apparition de « profiteurs de pandémie » nous pensons qu'un contrôle des prix doit être rapidement mis en place.

Au-delà de ces mesures d'urgence, nous pensons bien sûr qu'il faudra tirer les leçons de cette crise pour en sortir avec la volonté de construire d'autres perspectives. Comme l'ont très bien exprimé nos camarades d'Attac, « nous ne voulons pas d'un retour à leur normalité, car la normalité néolibérale et productiviste est le problème. »

Nous avons besoin de remodeler notre système économique vers une économie relocalisée orientée vers la satisfaction des besoins et la préservation de l'environnement.

En ce sens, plus que jamais, nous persistons à revendiquer :

- un relèvement des minimas sociaux et une augmentation générale des salaires*
- une fiscalité plus juste fondée sur une véritable progressivité de l'impôt sur le revenu,*
- la fin des politiques d'austérité et du chantage à la dette publique qui les justifie,*
- une véritable politique de lutte contre la fraude et l'évasion fiscale.*
- La remise à flot de l'ensemble des services publics, notamment de l'hôpital public, afin qu'ils puissent remplir leurs missions au service de l'ensemble de la population,*
- une baisse significative du temps de travail pour résorber le chômage et libérer pour toutes et tous un temps précieux à la transition énergétique et au vivre-ensemble,*
- la création d'un service public du logement qui permette à chacun e de vivre dans des conditions décentes à proximité de ses lieux de vie et de travail,*
- une politique volontariste de relocalisation des emplois près des populations pour limiter les déplacements, réduire les émissions de gaz à effet de serre, et stopper la destruction des habitats naturels.*

À Sud Insee nous sommes et resterons mobilisés pendant et après cette épidémie pour œuvrer à cette révolution sociale, politique et économique nécessaire. Nous en avons besoin, non seulement pour que de telles catastrophes ne se reproduisent pas, mais plus globalement pour construire un monde qui reste vivable et solidaire.

Toulouse, le 6 avril 2020

Nos congés ne sont pas responsables de la crise sanitaire : le gouvernement si !

Les agents de l'Insee ont appris le 21 avril qu'ils devraient tous poser 5 jours de congé entre le 22 avril et le 24 mai. Pour nous imposer ces congés, la direction se cache derrière l'ordonnance n°2020-430. Revenons sur cette ordonnance et son contexte.

La situation à l'Insee

Depuis le début du confinement, la direction de l'Insee assure aux syndicats que nous ne perdrons pas de congés pendant cette période. Dans ce but, et en raison de la difficulté réelle à identifier les agents qui travaillent, la direction a choisi de mettre « par défaut » l'ensemble des agents administrativement en télétravail. Seuls les parents d'enfant de moins de 16 ans pouvaient choisir de se déclarer en Autorisation Spéciale d'Absence (ASA) pour être sûrs que l'Insee ne les ferait pas travailler. Toutefois, d'après les chiffres que nous avons, peu de parents se sont déclarés en ASA et l'Insee pouvait les déclarer administrativement en télétravail sans leur imposer de travailler (comme les agents n'ayant pas les moyens techniques de télétravailler). C'est visiblement ce qui va être fait puisque qu'aucun jour de congé ne sera imposé entre le 16 mars et le 21 avril (cf article 1). Dont acte.

Nous sommes donc tous, administrativement, en télétravail, comme il l'a été rappelé dans le message du chef du département des ressources humaines le 21 avril.

Que dit l'ordonnance sur les agents administrativement en télétravail ?

Que la direction peut les obliger à poser 5 jours de congés entre le 17 avril et la fin de l'état d'urgence sanitaire ou la « reprise du travail dans des conditions normales ». La direction n'a donc aucune obligation d'imposer ces congés entre le 22 avril et le 24 mai. Elle choisit donc de « punir » l'ensemble des agents en leur imposant 5 jours de congé. En outre, elle leur impose de les poser avant la fin de l'état d'urgence sanitaire, qui va être prolongé jusqu'au 24 juillet.

Nous demandons à la direction de revenir sur sa décision de nous imposer 5 jours de congé entre le 22 avril et le 24 mai.

Sur la méthode nous déplorons une fois de plus l'absence de dialogue. L'ordonnance, par définition, est passée en force au niveau gouvernemental, sans discussion avec nos représentants de Solidaires Fonction Publique. À l'Insee, les consignes ont été transmises aux encadrants juste avant la tenue de la réunion de dialogue social qui portait sur ce sujet !

Nous le répétons, nous ne sommes pas en vacances !

La plupart des agents ont continué à travailler dans des conditions souvent difficiles (problème de connexion, écran trop petit, pas de pièce sans bruit...). Certains travaillent même davantage en cette période, car la situation induit de nouveaux travaux. De même pour les parents qui, par conscience professionnelle, essaient comme ils le peuvent de jongler entre le travail, la garde d'enfants et l'école à la maison. Certes, certains agents ne travaillent pas actuellement, mais est-ce leur faute ? Certains souhaitent travailler et font des demandes en ce sens. C'est à l'Insee de leur fournir les conditions pour télétravailler plutôt que les mettre en congés forcés.

Pourquoi ces congés imposés ?

La direction de l'Insee veut, sans doute, s'assurer notre disponibilité à la fin du confinement pour rattraper le retard. Pour cela, pourquoi ne pas modifier exceptionnellement les règles de pose des congés ? Par exemple, en nous permettant de les poser jusqu'au premier semestre 2021. Cela permettrait à l'Insee d'avoir des agents disponibles dans l'après-confinement sans nous prendre de congés.

Nous rappelons néanmoins que nous aurons besoin de repos après le confinement pour profiter du grand air, revoir nos proches et malheureusement, pour certains, enterrer un proche. L'après-confinement ne doit donc pas se traduire par une surcharge de travail.

« Perdre 5 jours de congés, ce n'est pas si grave » ?

Nous sommes conscients que les agents de l'Insee ne sont pas les plus pénalisés par cette période. Nous ne faisons pas partie des salariés « au front » ; nous ne perdons pas de salaire comme les travailleurs et travailleuses touchés par le chômage technique. Mais en quoi ces prises de congés permettront-elles aux personnels hospitaliers de travailler dans de meilleures conditions ?

Ce n'est pas en sanctionnant les travailleurs et travailleuses (ou en appelant à la charité) qu'on pourra obtenir les moyens suffisants pour sortir de cette crise.

Nous refusons que les agents publics soient les dindons de la farce gouvernementale !

Après les salariés du privé c'est au tour des fonctionnaires de voir leurs droits à congés attaqués. Comme celles prises pour le privé, les mesures imposées aux agents du public par le gouvernement sont, injustes, inutiles et inégalitaires.

Au moins si ces reprises de jours de congés/ARTT servaient à financer l'hôpital public ou d'autres activités indispensables ! Au moins si les efforts étaient partagés ! Au moins si la contribution à l'effort collectif tenait compte des ressources des uns et des autres !

Mais non. Ce gouvernement frappe l'ensemble des salariés du public et du privé, alors qu'il n'oblige même pas les actionnaires à renoncer à leurs dividendes, alors qu'il ne propose pas de fiscalité exceptionnelle sur les hauts revenus, qu'il ne renonce pas aux cadeaux fiscaux de ces dernières années (ISF, CICE...), qu'il ne procède à aucune réquisition d'entreprises pour produire les matériels et produits pharmaceutiques indispensables à la résolution de la crise.

Rappelons que ces dernières années les revenus perdus à cause de l'évasion fiscale sont supérieurs aux dépenses de santé des gouvernements !

Dans ce contexte comment comprendre que le gouvernement s'acharne à voler les jours de congés des salariés ?

Nous exigeons des mesures d'urgence pour faire face à la crise :

- *Rétablissement d'un impôt sur les grandes fortunes et suppression du CICE,*
- *Conditionnement de la reprise du travail à une véritable protection des salariés (masques, tests, etc.),*
- *Réquisition des établissements médicaux privés et des entreprises afin de produire dans l'urgence des masques, des respirateurs et tout le matériel nécessaire pour sauver des vies,*
- *Réquisition des hôtels et logements vacants pour loger les personnes sans-abris et les personnes mal logées. Une toute récente étude de notre institut rappelle à juste titre que 5 millions de personnes vivent dans un logement sur-occupé,*
- *Suspension immédiate du versement par les entreprises de dividendes, rachats d'actions et bonus aux PDG.*

Voici notre vision de la solidarité, au contraire du gouvernement qui après avoir donné 100 milliards au patronat dans le cadre de la loi de finances rectificative, s'en être pris au code du travail (les entreprises peuvent imposer des semaines de 60 h, des journées de travail de 12 h...), s'attaque désormais à la fonction publique.

Toulouse, le 29 avril 2020

